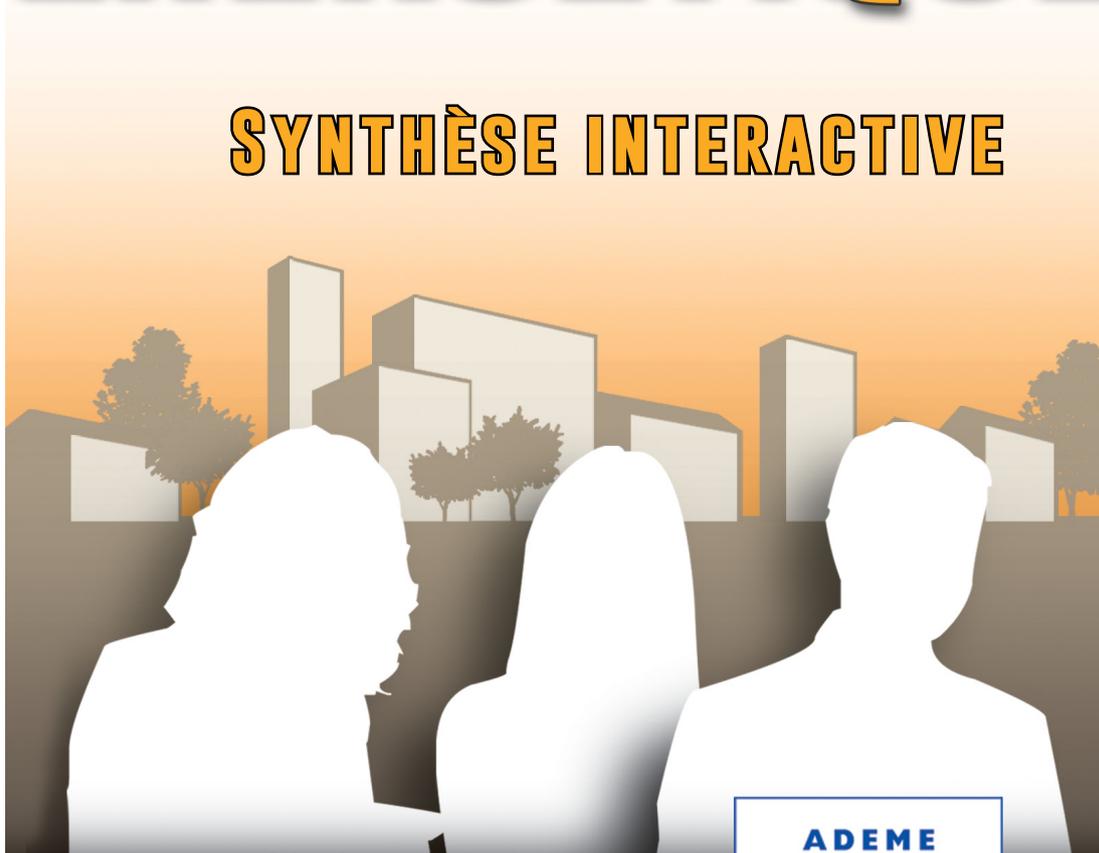


COMPRENDRE POUR COMBATTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

SYNTHÈSE INTERACTIVE



ONPE
Observatoire National de la précarité énergétique



**1^{ER} COLLOQUE NATIONAL
DE L'ONPE 3 OCTOBRE 2014**

Discours d'ouverture par Bruno Léchevin, président de l'ADEME

Le premier colloque national de l'ONPE a réuni 300 participants, alors que l'Assemblée Nationale débattait au même moment du projet de loi sur la transition énergétique. Selon Bruno Léchevin président de l'ADEME, pour réussir, cette transition doit impliquer tous les citoyens, y compris les 11 millions de personnes en précarité énergétique. En 2013, les tarifs sociaux de l'électricité ont représenté seulement 100 millions d'euros environ sur les plus de 5 milliards de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), et les aides aux ménages précaires, globalement, restent insuffisantes.



vidéo intégrale du discours d'ouverture

Ces personnes ne peuvent pas être dites assistées, car un ménage dont la facture d'électricité est de 1700 euros par an paie 190 euros de CSPE et reçoit 140 euros d'aide à travers le tarif social. Au-delà des aides financières immédiates, qui sont nécessaires et qui seront revues dans le cadre du versement du chèque énergie, il faudra agir sur la qualité thermique de l'ensemble des logements et proposer des alternatives pour les transports.

Il faut cependant plus que jamais mieux connaître le phénomène de la précarité pour le combattre. À cet égard, le premier rapport de l'ONPE apporte des données fondées rigoureusement, en s'appuyant sur des méthodes multiples et complémentaires : niveau de dépense, restrictions, niveau de revenu et ressenti du froid. À cette aune, environ 20% de la population française est en

précarité énergétique, ceci en se fondant sur l'enquête nationale logement 2006. Or, la crise a certainement aggravé la situation depuis cette date. Les travaux de l'ONPE préconisent par ailleurs de ne pas agréger les situations de précarité liées au logement et à la mobilité, les facteurs en cause étant trop différents et appelant à la construction de nouveaux modèles. Face à cette situation, l'action s'impose. Les difficultés actuelles de l'Agence nationale de l'habitat résultent d'un premier succès du programme Habiter

Mieux, mais le rythme des rénovations reste à amplifier. Dans le cadre du projet de loi, la volonté de la ministre Ségolène Royal et du président de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi de transition énergétique, François Brottes, aboutiront sans nul doute à faire appliquer la logique du bouclier énergétique au départ soutenue par la Fondation Abbé Pierre. La perspective de l'universalité du chèque énergie est une excellente nouvelle alors que les tarifs sociaux actuels peinent à rencontrer leurs ayants-droits malgré les efforts des fournisseurs, et parce qu'ils ne concernent toujours que le gaz et l'électricité.

Alors que le bénéfice des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité représente actuellement environ 200 euros par an, un montant annuel de 250 euros environ, soit un coût d'un milliard d'euros par an, apparaît souhaitable pour le chèque énergie. Il faudrait dans le même temps généraliser la contribution au service public à l'ensemble des énergies. En parallèle, la loi prévoit la

mise à disposition du montant de la consommation en temps réel, et il faudra qu'une part accrue des Certificats d'Économie d'Énergie soit obtenue obligatoirement à travers des actions de lutte contre la précarité énergétique.



**Bruno Léchevin
président de l'ADEME**

1^{ère} session Comprendre la précarité énergétique et l'observer dans le temps

Intervenants:

Didier Chérel, secrétaire de l'ONPE, ingénieur ADEME

Isolde Devalière, sociologue au CSTB

Olivier Tessier, ingénieur au CSTB

Bruno Maresca, Responsable du département Evaluation des politiques publiques au CREDOC

Jenny Saunders, directrice de National Energy Action.

L'ONPE regroupe 16 partenaires et ses travaux ont débuté en mai 2012. Ils ont porté sur la conception des indicateurs, sur les aides existantes en Europe et, également, sur les actions des fournisseurs d'énergie. Comme d'autres dimensions de la précarité, la précarité énergétique fait peser des risques sur la santé, la sociabilité et la citoyenneté des personnes concernées. Afin de cerner les faits, l'ONPE s'est fondé sur une méthode empirique en partant des causes et des conséquences de la précarité énergétique, et a décidé de retenir un ensemble d'indicateurs pour caractériser ce phénomène qui possède des dimensions multiples. Cette caractérisation des différentes populations concernées et vulnérables est indispensable pour mener des politiques publiques adaptées.



*Isolde Devalière, CSTB
Olivier Teissier, CSTB*

Les critères retenus par l'ONPE excluent les sans-logis, les habitants de squats et de taudis, ainsi que les habitats insalubres. Ils ne concernent que les personnes disposant d'un

toit et d'un accès à l'énergie. La précarité énergétique est causée par trois facteurs bien connus : faiblesse des revenus, logement de mauvaise qualité et/ou mal équipé, prix élevés de l'énergie. Il est en pratique impossible de connaître les ménages en situation d'impayé, qui ne recourent que très partiellement les ménages en précarité énergétique en raison des pratiques de privation. La caractérisation des situations de pauvreté a été effectuée à travers deux approches : le niveau de ressources monétaires et les conditions de vie : 32% des personnes du premier quartile des revenus déclarent ainsi s'imposer des restrictions de chauffage, cette question pouvant aussi être évaluée par le biais des réponses à la question « Avez-vous eu froid cet hiver dans votre logement ? » de l'ENL.

Compte tenu de ces trois facteurs et de l'impossibilité de cerner le phénomène par une seule approche, l'ONPE a retenu quatre indicateurs :

- Taux d'Effort Énergétique (TEE) supérieur à 10% restreint aux ménages des trois premiers déciles des revenus ;
- Indicateur « Bas revenus-dépenses élevées » (BRDE) par m² : ménages dont la dépense énergétique par m² dépasse la médiane et dont le reste-à-vivre est inférieur au seuil de pauvreté ;
- Indicateur BRDE par Unité de consommation (UC): ménages dont la dépense énergétique par UC dépasse la médiane et dont le reste-à-vivre est inférieur au seuil de pauvreté ;
- Indicateur qualitatif reposant sur le ressenti du froid, restreint aux ménages des trois premiers déciles des revenus.

Les populations rassemblées par ces quatre indicateurs se

recourent partiellement : le taux de recouvrement des indicateurs 1 et 4 est de 50% environ. La sensation de froid est bien corrélée avec les classes du DPE. Ces quatre indicateurs regroupent 5 millions de ménages en France, soit 11 millions de personnes et 20 % de la population.

vidéo intégrale de la 1^{ère} session (57 mn)



*Didier Chérel, ingénieur ADEME,
secrétaire de l'ONPE*

Les résultats obtenus par l'ONPE montrent que le phénomène va croissant et permettent de connaître et de suivre les facteurs de risque, donc de désigner certains publics prioritaires. Ils mettent en avant le renforcement du phénomène en cas d'éloignement des villes et dans les logements construits avant 1970. Ils montrent aussi que les politiques actuelles ne recouvrent que très partiellement les causes du phénomène, et ne permettent pas de faire sortir les ménages de la précarité énergétique. Les données contenues dans le rapport 2014 de l'ONPE seront actualisées et précisées grâce à l'enquête PHEBUS, qui confronte les données socio-économiques et les diagnostics énergétiques, à l'ENL 2013 (qui permettra de préciser la durée de présence dans les logements), et à la prochaine enquête Budget Familiales.

Le Royaume-Uni s'est appuyé au départ sur un critère d'un TEE supérieur à 10 % théoriquement nécessaire pour atteindre les critères de confort légaux. Mais

alors que le Pays de Galle et l'Écosse ont conservé ce principe, l'Angleterre a révisé son approche en 2013 pour adopter un critère de type BRDE à la suite des travaux de John Hills et de la National Energy Action (NEA), car il s'est avéré impossible d'éradiquer le phénomène en 2016, comme la loi le prévoyait initialement. Un ménage anglais est désormais considéré en précarité énergétique si ses dépenses contraintes théoriques dépassent la moyenne et si son reste-à-vivre après dépenses énergétiques est situé sous le seuil de pauvreté.

La facture énergétique moyenne est au Royaume-Uni de 1400

euros par an, mais elle est supérieure de 20 % chez les ménages les plus pauvres. En Angleterre, les nouveaux critères ciblent davantage les familles avec enfants et moins les personnes âgées, qui perçoivent une aide énergétique universelle de 200 à 250 livres par an.

Le Nord de l'Angleterre est particulièrement touché, ainsi que les personnes non raccordées au réseau de gaz (20% de la population). De 2005 à 2012, les prix de l'énergie ont crû de 140%, contre 30% pour les revenus moyens. Selon la nouvelle définition BRDE, 2,4 millions de ménages sont en précarité énergétique en Angleterre.

Dans le cadre de la transition énergétique nationale et alors qu'il n'existe plus de programme global de lutte contre la précarité énergétique, NEA s'efforce de faire valoir les avantages sociaux et économiques de l'amélioration des logements (gain potentiel de 1,2 milliards de livres par an, sans même prendre en compte les gains sur la santé) pour que les fonds disponibles soient orientés vers les publics prioritaires

Processus de création du champ d'observation de la précarité énergétique

Isolde Devalière, sociologue, Centre Scientifique et Technique du Batiment (CSTB)

résumé (3 mn)



Sensibilité des indicateurs retenus par l'ONPE et évolution dans le temps

Olivier Teissier, ingénieur économiste CSTB

résumé (3,22 mn)



Surconsommation et restrictions de consommation (consommation effective, consommation théorique, restrictions)

Bruno Maresca, responsable du département Évaluation des politiques publiques, Centre de Recherches pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC)

résumé (4,27 mn)



Quelle observation et quels indicateurs au Royaume Uni?

Jenny Saunders, directrice de National Energy Action (UK)

résumé (4,51 mn)





1ère table ronde

Assister, accompagner, prévenir : peut-on mieux faire face à l'urgence ?

Le Secours Catholique accueille chaque année 1,5 million de personnes très pauvres et verse des aides énergétiques dont le montant a doublé de 2002 à 2012, et augmenté de 23 % en 2013. Le plus souvent, ces personnes ne réclament pas les aides publiques auxquelles elles ont droit. Le Secours Catholique demande une hausse des aides énergétiques destinées aux plus pauvres. L'Union Nationale des Centres communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCASS) souligne quant à elle la situation très difficile des retraités pauvres, qui se multiplient mais qui demandent peu les aides, car ils le vivent comme une humiliation. Ces personnes sont très difficiles à repérer et pour ainsi dire invisibles. La Croix-Rouge fait le même constat que le Secours Catholique, car les privations de tous genres se généralisent, et demande une hausse des aides financières, car il est impossible d'attendre la rénovation de l'ensemble du parc pour agir.

Le conseil général du Val-de-Marne constate une hausse des demandes FSL Énergie de 30 % en 2013, pour un total de 2,3 millions d'euros. Mais les montants versés varient beaucoup selon les moyens budgétaires et les politiques des conseils généraux.

EDF et GDF-SUEZ font valoir que la loi Brottes commence à peine à être appliquée sur le terrain, et qu'il serait très risqué de faire table rase du dispositif des tarifs sociaux, qui commence à peine à être automatisé de façon efficace. Les fournisseurs



vidéo synthèse de la table ronde (11,50 mn)



**vidéo intégrale de la table ronde
(83,54 mn)**

C'est pourquoi le médiateur national de l'Énergie et l'UNCASS demandent la péréquation de ces moyens au niveau national et le versement du chèque Énergie par la CAF, considérant que la complémentarité entre les tarifs sociaux et le chèque Énergie ne saurait être que transitoire. Le médiateur de l'Énergie précise que le chèque énergie pourrait participer à la solvabilisation des opérations d'amélioration du logement, notamment pour les bailleurs modestes.

rappellent qu'aucun système administratif n'est parfait. En outre, la suppression des tarifs sociaux entraînerait celle des mesures d'étalement des impayés et de médiation sociale qui y sont attachées. Ces actions sont nombreuses : GDF-SUEZ assure 75 000 médiations par an, et EDF intervient plus 500 000 fois par an auprès de ses clients en situation difficile. Les énergéticiens participent, de plus, à l'effort de rénovation.

Ecogest'énergie regrette que trop souvent, les fournisseurs usent de leur position pour vendre des prestations dont les précaires n'ont pas besoin. L'UNCASS et le Secours Catholique estiment qu'il faudrait automatiser l'attribution de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), ce qui entraînerait celui des tarifs sociaux. L'UNCASS souligne que les dispositions actuelles en matière de prévention des coupures sont inopérantes et que des dispositions simples d'information des pouvoirs locaux permettent de régler presque toutes les situations : il faut mettre fin à la « dictature de la coupure ».

A gauche, Robert Bareille, vice-président de l'UNCCASS

A droite, Patrick Bayle, Directeur Relations Externes Consommateurs et Solidarité, EDF



A gauche, Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie,

A droite, Alain Vallon, Conseil Général Val-de-Marne, Chef du Service des aides individuelles au logement

L'ADEME est favorable à une phase de transition avant de substituer intégralement le système de chèque énergie aux tarifs sociaux, qui, du reste, n'ont pas augmenté durant les années récentes, contrairement aux prix de l'énergie et à la CSPE. Le médiateur national de l'énergie souhaite une refonte de la CSPE afin d'assurer une péréquation globale des efforts, toutes énergies confondues.



A gauche, François Boulot, Secours Catholique

A droite, Alexis Joire, Délégué Veille et Performance, GDF-SUEZ Direction essentiel et solidarité

2e session : Observer la précarité énergétique dans l'espace

Intervenants:

Yves Jouffe, sociologue au Laboratoire Ville Mobilité Transport (ENPC/IFSTTAR/UPEM)

Nicolas Houdant, Directeur d'Énergies Demain

Etienne De Pins, Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat Poitou-Charentes (AREC) et Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE)

La précarité énergétique doit être étudiée du point de vue spatial et dynamique. Depuis l'appel à projets PREBAT de 2012, l'ONPE a examiné les propositions d'outils de modélisation spatiale de la précarité énergétique, qui permettent notamment de proposer des résultats hors périodes d'enquête. L'ONPE a confié à Energie Demain, au CREDOC et à Batitrend le développement d'un nouvel outil applicable à l'ensemble du territoire métropolitain.



Les données et indicateurs de cet outil national peuvent être resserrés jusqu'à l'échelle du canton. Les données prises en compte concernent les revenus, la composition des ménages, leurs dépenses et leurs consommations d'énergie pour le logement et la mobilité. Les calculs portent sur les données réelles et sur les données conventionnelles afin d'évaluer les comportements de

restriction. Le modèle permet de suivre les TEE et les BRDE Logement et Mobilité, et de construire un coût résidentiel. On constate de forts écarts et une importante inégalité spatiale des phénomènes modélisés. Les cartes BRDE font notamment ressortir une dépendance du phénomène de précarité énergétique à la mobilité et aux dépenses énergétiques liées au logement, surtout dans les zones rurales et péri-urbaines, mais aussi dans les régions soumises à des extrêmes climatiques. Et le modèle laisse prévoir une hausse du phénomène de la précarité énergétique de 25% au niveau national, sans doute en lien avec la baisse du pouvoir d'achat et la hausse du prix des énergies.

L'outil conçu à la demande de l'ONPE sera bientôt mis à disposition des utilisateurs sous des conditions qui restent à préciser. Plusieurs agences régionales ont aussi développé des modèles et des cartes de ce type, comme Alterre Bourgogne en 2007 et l'Arc Poitou-Charentes, ce qui a conduit l'ONPE à préconiser la mise en place d'observatoires régionaux de la précarité énergétique. Ces démarches ont souvent été à l'origine de projets locaux tels que des réseaux d'échanges régionaux. Rhône-Alpes Energie Environnement a rédigé un Livre Blanc pour promouvoir la lutte locale contre la précarité énergétique, et l'ARENE Ile-de-France propose des cartes d'exposition à la précarité énergétique à l'échelle de l'IRIS. La Corse a aussi mené une étude approfondie. Ces projets ne se substituent pas aux programmes de repérage et d'action.

Par ailleurs, les collectivités concédantes et les régies locales disposent d'un accès privilégié aux consommations d'énergie et peuvent travailler de concert avec les collectivités.

Enfin, bien que la définition de la précarité énergétique intégrée dans la loi du 12 juillet 2010 ne prenne pas en compte la question de la mobilité, l'ONPE a souhaité travailler ce sujet. Il y a consacré un de ses ateliers, anime un groupe de travail sur la question et appelle les organismes spécialisés à se rapprocher de ses animateurs.

A l'heure actuelle, le Laboratoire Ville Mobilité Transports estime qu'il est impossible de mettre en place un indicateur unique qui reflèterait les facteurs de précarité énergétique liés à la mobilité. Le critère d'un TEE lié aux transports d'un niveau au moins égal au double de la médiane nationale ne concerne que 3% de la population française. L'approche par coût résidentiel (coûts de logement, de transport et d'énergie liés à une localisation donnée) permet de désigner les zones favorables et défavorables par critère retenu et semble intéressant. En revanche, le critère BRDE devrait être complété par un critère d'adaptabilité en ce qui concerne la mobilité, car il ne cible que 4% de la population : des foyers compris dans la population cernée par ce

critère peuvent être satisfaites de leur mobilité, contrairement à d'autres se trouvent en situation de restriction. En revanche, le critère BRDE peut être utilisé pour cibler les personnes dépendantes du carburant et très sensibles à la hausse de son prix.

En matière de transport, les modélisations et les cartes doivent avant tout être conçues en fonction des objectifs des politiques publiques, par exemple pour accompagner les personnes précaires, prévenir les vulnérabilités ou prévenir les effets de la dépendance au carburant. Ces outils permettent alors de proposer des arbitrages. Il en va de même pour les travailleurs en horaires atypiques et/ou en CDD : sur la base de ces études, il est possible de proposer des solutions pragmatiques dans le cadre des politiques de transport des territoires, ceci, très souvent, en faisant appel aux porteurs de l'action sociale. Il revient en parallèle à l'Etat de jouer un rôle facilitateur.



Quels indicateurs pour la mobilité?

Yves Jouffe, sociologue au Laboratoire Ville Mobilité Transport (ENPC/IFSTAR/UPEM)

résumé (4,42 mn)

Un outil de modélisation et d'analyse territoriale développé pour l'ONPE

Nicolas Houdant, Directeur d'énergies Demain

résumé (4,23 mn)



Observations régionale et locale, l'expérience des agences régionales de l'énergie et de l'environnement

Etienne De Pins, Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat Poitou-Charentes (AREC) et Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE)

résumé (2,45 mn)



Comment rendre abordable la rénovation énergétique des logements pour les propriétaires et locataires modestes?

Intervenants:

Laetitia Mirjol, Agence nationale pour l'habitat

Bertrand Lapostolet, Fondation abbé Pierre

Raphaël Claustre, Comité de liaison pour les énergies renouvelables

Daniel Belon, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

Christophe Boucaux, Union Sociale pour l'Habitat



Résumé de la table ronde (12 mn)

La Fondation Abbé Pierre considère la précarité énergétique comme une des dimensions du mal-logement, et considère que la lutte contre la précarité énergétique est l'un des axes indispensables de la transition énergétique. Il faut donc rendre abordable la rénovation énergétique pour tous, ce qui amène à faire passer de 50 000 à 200 000 rénovations par an les objectifs du programme Habiter Mieux (soit un budget de

2 milliards d'euros par an), mais aussi, dans certains cas, à financer sur deniers publics l'intégralité des travaux afin d'obtenir des logements de qualité pour tous. Il faut en parallèle faciliter l'accès au micro-crédit et définir le bon équilibre entre incitations, obligation de travaux et mesures de financement.

Le CLER estime également que les obligations qui seront notamment adressées aux bailleurs ne sont qu'une partie d'un dispositif global de formation, de sensibilisation, d'outils de financements adaptés et de structuration de l'offre. Les mesures d'obligation devront être appliquées aux moments favorables (ravalement, rénovation, mutation) si les pouvoirs publics souhaitent atteindre les objectifs de la loi (classe A ou B du DPE pour tous les logements en 2050). Il faut donc à la fois afficher les performances à atteindre à des dates connues l'avance à travers la réglementation – ce que la loi prévoit – et mettre en œuvre des tranches de travaux cohérentes pour aller vers la performance BBC Rénovation. Le CLER propose aussi de réaliser 50 % des 500 000 rénovations prévues en 2017 chez les ménages modestes.

Après un démarrage difficile, l'Anah a multiplié les partenariats locaux et a financé de nombreux ambassadeurs

de l'énergie pour effectuer le repérage des propriétaires occupants éligibles au programme Habiter Mieux (catégorie que le rapport de 2009 du plan Bâtiment Grenelle avait identifié comme la moins aidée par les dispositifs existants). En parallèle, les aides adressées aux bailleurs ont été maintenues, puis renforcées, et impliquent toujours le conventionnement des loyers.

L'année 2014 a été marquée par un dépassement de l'objectif de 38 000 rénovations du programme Habiter Mieux, ce qui a conduit le gouvernement à relever l'objectif à 50 000 rénovations et à allouer les budgets correspondants. Après un relèvement des plafonds de ressources pris en compte, ceux-ci



Vidéo intégrale de la table ronde (63 mn)

ont été revus à la baisse en juillet 2014 pour respecter l'enveloppe budgétaire finale. Les arbitrages de la loi de finance 2015 sont en attente.

Il faut par ailleurs se donner les moyens de repérer et d'accompagner les ménages, ce que les acteurs locaux (collectivités, associations, CCAS, etc.) ont commencé à mettre en œuvre. Les collectivités et les autorités concédantes participent au financement des opérations et certaines collectivités envisagent de mettre en place des systèmes d'avances remboursables.

Lors du débat, plusieurs acteurs de terrain tels que Polénergie, relayés et soutenus par le CLER et la Fondation Abbé Pierre, ont manifesté leur mécontentement en



de gauche à droite: Laetitia Mirjol, Anah, responsable du programme «Habiter Mieux»

Raphaël Claustre, directeur du CLER, Réseau pour la transition énergétique - Rapport «Explorer l'obligation de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel», et Services locaux d'intervention sur la maîtrise de l'énergie (SLIME)

Daniel Belon, Directeur adjoint, délégué au développement durable, Fédération Nationale des collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) Actions des autorités organisatrices de distribution de l'énergie

Christophe Boucaux, directeur de la Maîtrise d'ouvrage et des Politiques patrimoniales, Union sociale pour l'habitat (USH) - Programme «Grenelle»

Bertrand Lapostolet, responsable de programme, Fondation Abbé-Pierre, Programme «Toits d'abord»

raison de la modification des critères d'éligibilité en cours d'années: de nombreux bénéficiaires avaient anticipé les aides de l'Anah dans leurs plans de financement et se retrouvent à présent dans des situations très inconfortables, voire dangereuses. Les espaces info énergie (EIE), notamment, ne savent plus comment s'adresser aux familles.

L'État doit appliquer des règles stables et rendre son action prévisible s'il souhaite réellement atteindre

un niveau de 500 000 rénovations par an en 2017. Et la Fondation Abbé Pierre regrette vivement l'absence de véritables éléments de programmation budgétaires dans la loi de transition énergétique, qui affiche des ambitions chiffrées considérables.

L'USH a orchestré depuis plusieurs années une rénovation de la partie la plus énergivore du parc social et souligne la difficulté de rentabiliser par le biais de réduction de charges les interventions sur les immeubles

classés D ou E. Il faut donc à présent raisonner en termes de rentabilité financière de l'euro investi, ce que souligne également la FAP. Il faudrait également modérer l'inflation réglementaire des années récentes, qui accroît les coûts de construction et débouche sur l'offre de logements sociaux inaccessibles aux plus modestes, et garantir sur la longue durée les modalités de financement spécifiques dont dispose le monde HLM.

Session finale

Intervenants:

Nina Campbell, Agence Internationale de l'Énergie

Eerio Ailio, commission européenne

Virginie Schwarz, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Jean-Marie Chevalier, Université Paris Dauphine



vidéo intégrale de la session 3



Olivier Schneid

journaliste animateur du colloque

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a publié en septembre 2014 le rapport *Capturing the multiple benefits of energy efficiency*, qui évalue les multiples avantages, notamment sanitaires, de la réduction de la précarité énergétique dans le monde. Le bénéfice économique potentiel des mesures d'efficacité énergétique est évalué à 18 000 milliards de dollars d'ici à 2035 (sans tenir compte des impacts indirects, notamment

sociaux et sanitaires) et celles-ci représentent la première source d'économies d'énergie au niveau mondial. L'AIE souhaite renforcer ses études sur les impacts indirects du renforcement de l'efficacité énergétique, notamment chez les ménages modestes. Ces impacts sont liés à l'amélioration de la température et du taux d'humidité dans les habitations, mais aussi de celle de la qualité de l'air et de la santé mentale des occupants. De nombreux Etats des Etats-Unis ont mené des études très positives sur les avantages sociaux et économiques de leurs politiques d'efficacité énergétique, et la Nouvelle-Zélande a calculé qu'un dollar investi dans ce domaine en rapporte quatre. L'AIE évalue les économies sur les dépenses de santé à 99 milliards de dollars d'ici à 2020 dans l'Union européenne si celle-ci s'engage dans un scénario d'efficacité énergétique renforcé. L'AIE souhaite renforcer ce type d'études globales pour attirer l'attention des décideurs et du grand public.

La Direction générale de l'Énergie de la Commission européenne s'intéresse depuis 2009 à l'impact social des questions d'efficacité énergétique, puisque la directive sur le gaz et l'électricité oblige à définir les consommateurs vulnérables. 25% de la population de l'Union européenne est en situation de précarité, y compris pour des raisons énergétiques, même si tous les États-membres ne sont pas en mesure de présenter



Nina Campbell,

Agence Internationale de l'Énergie

des statistiques aussi détaillées que la France ou le Royaume-Uni.

La commission européenne a mis en place un groupe de travail multipartite nommé «Consommateurs vulnérables». Ce dernier n'a pas souhaité adopter une définition commune de la précarité énergétique, mais a rappelé, comme l'AIE, que celle-ci est causée par les revenus faibles, le prix de l'énergie et la mauvaise qualité des logements. Le groupe de travail a rendu son rapport dans le cadre du Citizens' Energy Forum réuni fin 2013 à Londres, ce qui a notamment permis de constater que la précarité énergétique était plus développée au sud et à l'est du continent, et que les politiques menées par les Etats sont très variées. Mais dans tous les cas,

il faut agir à court terme pour permettre le règlement des factures et à long terme pour améliorer les logements. La présidence grecque de l'Union a été l'occasion d'un débat sur les conditions de circulation des informations pertinentes pour repérer les consommateurs en difficulté. Le groupe de travail a indiqué qu'une information claire des consommateurs était indispensable, que le travail des Conseillers Energie était souvent très efficace, mais considère que le contrôle des prix n'est pas une solution adaptée.

En France, la commission spéciale sur la loi de transition énergétique a

introduit la lutte contre la précarité énergétique parmi les objectifs de la politique énergétique du pays. Pour désigner les bénéficiaires de cette politique, la DGEC défend le choix et l'application de critères simples et robustes permettant notamment d'automatiser les aides telles que le chèque énergie à partir des seules informations fiscales (revenus et composition du ménage).

Le chèque – que la ministre souhaite compris entre 100 et 150 euros par an – permettra d'aider les ménages quel que soit le mode de chauffage. Il sera financé par la CSPE, la contribution au tarif spécial de solidarité (CTSS) et l'Etat. Il a ainsi vocation à remplacer

Quelle observation au niveau de l'Union Européenne?

Eerio Ailio, Commission européenne, Direction générale de l'énergie

résumé (durée: 6,26 mn)



Observation des impacts sur la santé et le confort

Nina Campbell, Division de l'Efficacité énergétique et de l'Environnement, Agence Internationale de l'Energie

résumé (durée: 7,06 mn)



rôle et action de la Direction Générale de l'Energie et du Climat

Virginie Schwarz, Directrice de l'énergie à la DGEC du MEDDE,

résumé (durée: 8,11 mn)



Impacts économiques de la précarité énergétique

Jean-Marie Chevalier, économiste, Université Paris Dauphine

résumé (durée 4,08 mn)



les tarifs sociaux au-delà d'une période de recouvrement. Au-delà du programme Habiter Mieux, la DGEC défend le renforcement de l'information et de la sensibilisation des ménages, notamment grâce aux futures plateformes de la rénovation énergétique. La future loi prévoit aussi de renforcer le quota de CEE à obtenir en intervenant pour la lutte contre la précarité énergétique, et plus généralement, de cibler 50% des opérations de rénovations sur les ménages modestes. Elle prévoit aussi l'introduction de critères thermiques dans la définition de la décence.

Pour les économistes de l'université Paris-Dauphine, il est très regrettable que la loi de transition énergétique, dont les mesures sont à saluer, ne planifie pas les moyens financiers nécessaires. En outre, les prix de l'énergie doivent traduire la vérité des coûts (en hausse)

afin d'adresser les bons signaux aux consommateurs et orienter les décisions d'investissement. Alors que les conséquences sociales de la précarité énergétique sont déjà très lourdes, les décideurs français sont traditionnellement réticents sur ce point, mais l'expérience allemande, où les prix de l'énergie



**Virginie Schwarz,
Jean Marie Chevalier**

augmentent en raison du choix des renouvelables, débouche pourtant sur une multitude d'innovations

locales dont les Français pourraient s'inspirer.

Ces solutions microéconomiques raccordées à des logiques d'économie circulaire sont porteuses d'avenir dans un contexte macroéconomique européen morose dans lequel il ne faut pas attendre que les grands plans de relance d'inspiration keynésienne puissent apporter des solutions globales. Or, de multiples initiatives se signalent sur le terrain en France, et il convient de donner aux collectivités (notamment aux régions) les moyens de les favoriser dans des logiques de projets de territoires articulant harmonieusement les niveaux européens, nationaux et locaux. L'Allemagne a aussi mis en place une banque de la transition énergétique (la KfW) qui permet de financer les projets des particuliers.

Jérôme Vignon, président de l'ONPE, félicite les collaborateurs de l'ONPE pour la réussite de ce premier colloque national : en effet, la première vocation d'un observatoire consiste à enrichir le débat public, et cette assistance nombreuse montre que cet objectif est atteint grâce au travail d'analyse rigoureux que les experts et acteurs réunis par l'ONPE ont pu mener sur les dimensions multiples d'un phénomène très complexe.

Au-delà de la dimension de la connaissance, savoir désormais que 5 millions de ménages vivent en situation de précarité énergétique amène à poser des recommandations :

La précarité énergétique doit tout d'abord être comprise comme un signal d'alerte précoce témoin du phénomène plus large qu'est la précarité, qui provoque la dissolution du lien social et qui doit être combattue et prévenue.

La complexité du phénomène ne doit pas renforcer la complexité des dispositifs d'action. Les collectivités,

CCAS, fournisseurs, associations... doivent se rassembler pour proposer une relation intégrée avec les personnes en précarité énergétique. L'adaptation des dispositifs de territoire doit reposer sur des relations coopératives au niveau local, ceci en s'appuyant sur la vision stratégique des collectivités et en recourant aux bases de données mises à disposition par l'ONPE.

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, l'ONPE ne peut être le lieu d'une traduction strictement monétaire des besoins d'action correspondant aux réalités mises à jour par son travail d'expertise : vis-à-vis de la puissance publique, il importe de travailler à la désignation des politiques les plus efficaces et les plus prioritaires .

L'ONPE se doit d'être le lieu de recension et de diffusion des bonnes pratiques en provenance des territoires français et des expériences venues d'Europe ou d'ailleurs.

Conclusion de la journée



**Jérôme Vignon,
président de l'ONPE**

Enfin, l'ONPE doit permettre de faire émerger des idées nouvelles à partir d'une connaissance plus juste et plus précise de la réalité, par exemple en termes de mobilité. Ses travaux doivent ainsi nourrir l'imagination des acteurs du pays, en traçant des voies pour le futur, et ce, toujours, avec la participation des plus précaires. Il participera ainsi non pas à une simple transition, mais à une transformation énergétique continue en s'appuyant sur les initiatives multiples des citoyens.

